

TERMES DE REFERENCE

Etude : Regards croisés sur le rôle de la société civile à travers l'éducation populaire/non-formelle dans les établissements scolaires en Tunisie et en France

I. Introduction

A. Le PCPA

« Réduire les inégalités d'accès aux droits », telle est l'ambition du Programme Concerté Pluri-acteurs (PCPA) Soyons Actifs/actives depuis son démarrage en 2012. Dans la nouvelle Tunisie souhaitée par les citoyennes et citoyens depuis 2011, les questions de démocratie, de libertés et de dignité sont primordiales. La réduction des inégalités sociales, économiques et territoriales constitue l'un des enjeux majeurs pour réussir cette transition.

Pour réussir ce défi, Soyons Actifs/Actives a choisi de travailler selon une approche en réseau pluri-acteurs, composé à ce jour de 71 entités tunisiennes et françaises : associations, syndicats, coopératives, collectivités territoriales et pouvoirs publics.

L'ambition du programme Soyons Actifs/Actives se situe à plusieurs niveaux :

- L'expérimentation sociale avec les citoyennes et citoyens marginalisé.e.s ou en situation de précarité, mais également avec ceux qui construisent les politiques publiques.
- L'accompagnement et le renforcement des organisations de la société civile, actrices clef du changement social.
- La contribution à une nouvelle façon de coopérer, sur les deux rives de la Méditerranée sur des enjeux partagés et selon des méthodes de gouvernance démocratique.
- Une action sur le long terme porteuse d'une vision commune et basée sur des valeurs partenariales fortes.

Le programme Soyons Actifs/Actives a mis en place des espaces de ressources vivants et interactifs appelés « pôles thématiques » pour permettre aux acteurs engagés sur les trois thématiques prioritaires du programme de se rencontrer, d'échanger des pratiques, de se former ensemble mais également de mener des travaux de recherche, de capitalisation, ou de plaidoyer.

Trois pôles ont ainsi été créés au cours de la phase 1 du programme : le pôle Education, le pôle Insertion Socio Professionnelle / Economie Sociale et Solidaire, et le pôle Démocratie Locale et Participative. Cette dynamique de pôles thématiques se poursuit dans le cadre de la deuxième phase du programme (2019-2022).

B. Le pôle éducation

Le pôle éducation vise à renforcer les capacités collectives des membres, à se concerter avec les acteurs de la société civile et les acteurs publics, et à influencer les politiques publiques en matière d'éducation.

Le Pôle éducation est composé de 47 membres, dont 29 organisations tunisiennes et 18 organisations françaises. A l'instar des deux autres pôles du programme, le Pôle éducation a quatre fonctions dans le cadre de sa phase 2 (2019-2022) :

- Proposer des avis d'opportunités sur les idées de projets et l'enrichissement des idées ;
- Conduire des échanges, mutualisation des pratiques et formations thématiques ;
- Apprendre collectivement notamment par la capitalisation et la recherche-action ;
- Initier des stratégies de plaidoyer.

Pour atteindre ces objectifs, le pôle s'est doté d'un plan d'action entre 2019 et 2022, comprenant les activités suivantes :

- Renforcement des capacités des membres français et tunisiens ;
- Développement de la stratégie de capitalisation des bonnes pratiques du Pôle Education et de ses membres ;
- Développement des composantes "enfants" et "parents" au travers de l'organisation d'ateliers de formation, d'échange et de la réalisation de mini-projets en France et en Tunisie ;
- Introduction d'une stratégie de plaidoyer sur le rôle de la société civile dans l'animation de la vie scolaire ;
- Mise en place d'une démarche de recherche-action et facilitation de l'intégration des chercheurs et des étudiants tunisiens et français dans les travaux du Pôle Education.

C. Contexte et enjeux de l'étude

Le Pôle éducation intervient depuis sa création avec une vision holistique de l'éducation : il s'agit pour les membres de défendre et d'agir tant au niveau de l'éducation formelle, qu'informelle ou non formelle. Le constat des membres du pôle est une différence de traitement et d'intérêt entre l'éducation formelle et les autres formes d'éducation. L'éducation informelle et l'éducation populaire en Tunisie et en France sont ainsi mises à la marge et/ou déconsidérées par les acteurs de l'éducation.

En France, les associations disposent d'un cadre pour agir dans les établissements scolaires : le ministère de l'Education Nationale délivre en effet des agréments pour intervenir dans les classes en complémentarité des enseignements formels dispensés. Pour autant, l'éducation populaire ne fait toujours pas partie des prérogatives du ministère de l'Education Nationale, et reste peu comprise par les professeurs et les parents.

En Tunisie, le paysage associatif dans le secteur éducatif manque de clarté depuis la révolution de 2011 et la naissance prolifique d'organisations non-gouvernementales sur l'ensemble du territoire. Les associations ont peine à intervenir dans les écoles face à des institutions souvent récalcitrantes à la fois à l'échelle locale et nationale.

Face à ces constats, il est apparu important pour le Pôle de croiser les regards entre les réalités et expériences vécues dans les deux pays. De plus, des expériences éducatives non formelles ont été conduites par les associations du PCPA - et au-delà par les associations du programme en Tunisie et France - et méritent d'être mises en valeur en vue de démontrer le rôle pertinent de la société civile dans la vie scolaire.

II. Justification et description de l'étude

A. Justification

L'étude est nécessaire car elle va servir à identifier des pratiques concrètes afin de les valoriser. En particulier, elle servira à promouvoir :

- Le secteur de l'éducation non formelle/populaire.
- Le travail réalisé par les associations.
- La contribution des associations de l'éducation non formelle à l'éducation formelle.
- Les actions de réciprocité entre les deux pays.

Cette étude doit en particulier permettre de :

- Collecter des données afin de dresser un état des lieux des acteurs de l'éducation informelle/populaire dans les deux pays, leurs thématiques et pratiques d'intervention.
- Capitaliser des initiatives à valoriser en impliquant les membres actifs du PCPA des deux côtés de la Méditerranée.

B. Objectif

L'objectif global de l'étude est de comprendre les mécanismes qui bloquent l'intervention des organisations de la société civile en faveur de l'éducation populaire/informelle dans les établissements scolaires en France et en Tunisie, afin de les dépasser à l'avenir grâce à des outils pratiques d'intervention et de mobilisation des parties prenantes - institutionnelles ou non – du secteur éducatif.

Cette étude doit servir un travail de plaidoyer et de sensibilisation à cet enjeu sur les deux rives.

III. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de l'étude sont :

- Un état des lieux du secteur de l'éducation non-formelle et populaire en France et en Tunisie (thèmes, acteurs, pratiques).
- Une capitalisation d'initiatives réalisées par les organisations du PCPA à valoriser.
- Des recommandations en vue d'un plaidoyer pour une meilleure prise en compte des acteurs de l'éducation informelle.

L'ensemble des livrables devra être rédigé en français.

IV. Méthodologie de l'étude

Conformément à l'objectif général de cette étude, la méthodologie sera basée sur une approche essentiellement qualitative.

En fonction des données recherchées, les consultants pourront effectuer une revue littéraire, des entretiens individuels avec des experts, des entretiens avec des porteurs de projets, des focus groupe...

Il revient aux consultants de définir une méthodologie précise lors de la soumission de leur dossier à la coordination du Pôle Education.

V. Calendrier

L'étude devra débuter en amont de la rentrée scolaire 2021, et ne pas excéder quatre mois. Un premier rendu final de l'étude devra être transmis aux membres de la coordination du pôle éducation au plus tard le 20 décembre 2021.

VI. Profil des consultant.e.s

Un duo de consultant.e français.e et tunisien.ne sera recruté pour mener à bien cette étude sur les deux pays. Les consultant.e.s recherché.e.s doivent avoir à minima un niveau de formation universitaire BAC+5 et exercer en tant qu'enseignant-chercheur. Est également privilégiée une expérience sur l'éducation populaire, l'éducation non-formelle ou encore l'animation de la vie scolaire. Une bonne connaissance du contexte éducatif tunisien et/ou français est nécessaire. Connaître le secteur associatif et des acteurs de la société civile des deux pays est un atout.

NB : Il n'y a pas d'obligation de soumettre un dossier à deux. Les candidatures individuelles de l'un ou l'autre des pays seront étudiées.

VII. Composition du dossier de soumission

Les dossiers de soumission comporteront les pièces suivantes :

Une offre technique composée de :

- La compréhension et les observations sur les termes de référence ;
- La méthodologie proposée assortie d'outils pour la collecte des données, en vue de produire les résultats escomptés de l'étude ;
- Un planning et les échéances pour la réalisation des différentes activités ;
- Le(s) CV du (des) consultant(s) faisant ressortir les expériences et qualifications pertinentes pour l'étude.

Une offre financière composée de :

- Une lettre de soumission datée, signée et indiquant le montant de l'offre ;
- Un devis estimatif.

VIII. Dépôt des offres

Les candidats soumettront à la coordination du Pôle éducation leurs offres techniques et financières détaillées dès réception des présents termes de référence. L'offre financière fournira des précisions sur le coût de réalisation de l'étude.

Les dossiers doivent être reçus au plus tard le 31 juillet 2021 aux courriels ci-après : hela.nafti@yahoo.fr, imed.zouaoui@yahoo.fr, cdaniel@solidarite-laique.org et igaidi@solidarite-laique.org

Tous les dossiers reçus après la date indiquée ou envoyés à toute autre adresse ne seront pas pris en compte.